

# SST

## en bref



**Novembre 2006**

### Maladies professionnelles chez les pompiers

Plusieurs provinces canadiennes et des études américaines reconnaissent, sous certaines conditions, quelques types de cancer propres au métier de pompier, exemples : cancers du rein, de la vessie, du colon, du poumon, du cerveau, etc.

Au Québec, la CSST estime qu'un pompier exposé aux fumées et aux gaz d'incendie est plus à risque de développer un **cancer du rein et de la vessie** et qu'à ce titre, son cancer peut être reconnu comme une maladie professionnelle. Par contre, les conditions suivantes devront être démontrées :

- Expérience professionnelle de pompier exposé à des feux et à des gaz d'incendie;
- Exposition minimale de 20 ans à titre de pompier combattant;
- Expérience acquise à l'emploi d'une ville ou d'une municipalité.

De plus, une étude publiée dans le journal de l'Association médicale américaine stipule que l'intoxication au monoxyde de carbone (CO) provoque fréquemment des **lésions cardiaques silencieuses** et diminue la vie des personnes même en parfaite santé et en forme.

Claire Austin Ph.D. amorcera sous peu une recherche en collaboration avec le Service de sécurité incendie de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal. L'objet de la recherche sera l'évaluation de l'exposition des pompiers à la fumée, au moyen de l'analyse de l'air que l'on respire sur les lieux d'un incendie.

Enfin, les normes sont très explicites :

- Les utilisateurs d'APRIA **ne doivent jamais enlever leur partie faciale dans une atmosphère présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé.**

#### Références :

ASSOCIATION DES POMPIERS PROFESSIONNELS DE QUÉBEC INC., Austin, CC., Dussault, G. et Ecobichon, D.J. (2001a) *Municipal firefighter exposure groups, time spent at fired and use of self-contained breathing apparatus*. Normes, CSA Z94.4-93 et NFPA-1500. Journal de l'Association médicale américaine.

Note provinciale de la CSST, *La recevabilité des réclamations de pompiers atteints de cancer*, 2004.